



Approuvé :
Modifiée :

Page 13 de 14

ANNEXE B

CONSEILS POUR AIDER LES PERSONNES QUI UTILISENT DES APPAREILS OU ACCESSOIRES FONCTIONNELS

(Extrait d'un cours d'apprentissage en ligne mis au point par la Direction générale de l'accessibilité pour l'Ontario, qui a été modifié à titre d'exemple)

Beaucoup de personnes souffrant d'un handicap qui utilisent les services et les installations des Conseils ont leurs propres appareils ou accessoires fonctionnels.

Il peut s'agir des appareils ou accessoires suivants :

- un fauteuil roulant ;
- un scooter ;
- une marchette ;
- un appareil qui amplifie le son pour les personnes malentendantes sans réduire le bruit de fond ;
- un appareil auditif ;
- une bonbonne d'oxygène ;
- un carnet électronique ou un ordinateur portable ;
- un assistant électronique ;
- un tableau permettant de communiquer au moyen de symboles, de mots ou d'images ;
- un générateur de parole qui « parle » lorsque l'utilisateur appuie sur un symbole, un mot ou une image.

Un point essentiel à se rappeler : Ne pas toucher ou manipuler un appareil ou accessoire fonctionnel sans permission.

DÉPLACER UN APPAREIL OU UN ACCESSOIRE FONCTIONNEL

Si vous avez la permission de déplacer une personne dans un fauteuil roulant, rappelez-vous les points suivants :

- Attendez que la personne vous donne des instructions, et suivez celles-ci.
- Demandez à la personne si elle est prête à partir.
- Décrivez ce que vous allez faire avant de le faire.
- Évitez les surfaces inégales et les objets qui pourraient rendre le déplacement cahoteux ou non sécuritaire.



Approuvé :
Modifiée :

Page 14 de 14

ANNEXE B

CONSEILS POUR AIDER LES PERSONNES QUI UTILISENT DES APPAREILS OU ACCESSOIRES FONCTIONNELS (suite)

DÉPLACER UN APPAREIL OU UN ACCESSOIRE FONCTIONNEL (suite)

- Faites preuve de considération envers la personne et veillez à sa sécurité. Par exemple, ne la laissez pas dans une situation embarrassante, dangereuse ou ne respectant pas sa dignité, comme face à un mur ou dans le chemin de portes ouvertes.

Ne déplacez pas des appareils ou accessoires (comme une canne ou une marchette) hors de la portée de la personne.

Respectez l'espace vital de la personne. Ne vous penchez pas sur elle et ne vous appuyez pas sur son appareil ou accessoire fonctionnel.

Informez la personne des installations accessibles à proximité (p. ex., une porte automatique, des toilettes accessibles).